



RELEVÉ DE DÉCISIONS
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL
Réunion du 22 aout 2023.

Ce document permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, qui sont données pour information et ne remplacent en rien les décisions motivées qui seront notifiées aux parties ultérieurement.

APPEL DU CLUB DE MPL
d'une décision de la Commission Sportive Jeunes PV N°1 CSJ/1 du 03 juillet 2023 pour le classement U18 D1

CONFIRME le classement des équipes retenues pour conquérir en U18D1 pour la saison 2023/2024.

TRANSMET à la Commission des Compétitions Jeunes de Côte d'Or pour information.

MET les frais de procédure à la charge du club de MPL et transmet au service comptabilité du district de Côte d'Or.

APPEL DU CLUB DE ST APOLLINAIRE
d'une décision de la Commission Sportive Jeunes PV N°1 CSJ/1 du 03 juillet 2023 pour le classement U15 D1

INVALIDE le classement U15 D1 paru le 3 juillet suite à une erreur de calcul. Au classement, après modification le club de ST APOLLINAIRE passe 10^{ème} devant CHEVIGNY ST SAUVEUR pour la saison 2023/2024.

EMET un avis favorable pour créer une poule U15 D1 à 11 équipes exceptionnellement vu les délais.

TRANSMET à la Commission des Compétitions Jeunes de Côte d'Or pour information.

MET les frais de procédure à la charge du DISTRICT et transmet au service comptabilité du district de Côte d'Or.